

## **Séminaire sur Extrême Pauvreté et Droits de l'Homme, Dakar, Sénégal (1<sup>er</sup> au 4 mars 2016)**

### **Enseignements :**

1. Ce séminaire, par ses échanges, nous a permis de réaliser qu'on ne peut pas éradiquer l'extrême pauvreté sans passer par une approche des Droits de l'Homme, tels que mis en avant par les Principes Directeurs sur l'extrême pauvreté des Nations Unies. L'extrême pauvreté est la cause et la conséquence de violations des droits de l'Homme.
2. Nous avons découvert que plusieurs associations, départements ministériels et membres de la société civile sont préoccupés par la situation des personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté et sont prêts à s'engager pour de vrais changements dans leurs conditions de vie. Cet engagement s'est manifesté par la participation de leurs représentants durant les quatre jours du séminaire.
3. Au cours de ces quatre journées de travail, des propositions concrètes ont été émises dans les 4 domaines et des engagements ont été pris par les participants dans leurs domaines respectifs de travail.
4. Les travaux ont fait ressortir l'interdépendance entre les différents droits, la violation d'un droit ayant des répercussions sur les autres. Par exemple, un habitat insalubre et le manque d'une alimentation suffisante et saine amènent des problèmes de santé, d'accès à l'éducation et au travail. Dans la plupart des cas, chez les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté, nous sommes face à un cumul de violations de droits.

Ceci souligne la nécessité de la collaboration entre les différents secteurs et d'une approche multi-dimensionnelle pour que les plus pauvres jouissent de leurs droits et puissent sortir de l'extrême pauvreté. Il faut assurer à la fois un habitat salubre, l'accès à des soins et à une éducation de qualité, ce qui donne plus de chance d'accéder à un travail décent.

5. Le séminaire a aussi mis en lumière la nécessité de la participation des plus pauvres dans des décisions qui concernent directement leur vie ainsi que dans la préparation, la mise en application, et l'évaluation des programmes de lutte de pauvreté.

### **Engagements :**

1. Le représentant du Ministère des collectivités locales s'engage à proposer et à montrer des opportunités de l'Acte 3 de la décentralisation sur la question

de l'extrême pauvreté et à organiser une rencontre du comité de suivi du séminaire à cet effet.

2. Nous nous engageons à mettre sur pied un comité de suivi des recommandations du présent séminaire:

- Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant
- Le PPDH,
- La CONAFE
- Le centre sportif Fayda (Aflatoun Sénégal)
- Les deux communes de de GNR
- L'ANIOS
- ATD Quart Monde
- Le LARTES

Le comité de suivi s'engage à se rencontrer pour établir un plan de travail pour la mise en œuvre de ces propositions et ATD Quart Monde s'engage à convoquer la première réunion la première quinzaine du mois d'avril 2016.

3. Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme assurera un suivi des différents engagements du séminaire.
4. Nous nous engageons à sensibiliser les autres membres de nos organisations et institutions aux violations des droits de l'homme dont les plus pauvres sont victimes, et les encourager à prendre action.

### **Recommandations :**

1. Les participants au séminaire recommandent à tous les acteurs publics et privés de faire de la participation des plus pauvres une priorité dans les projets et programmes d'action qui les concernent directement.
2. Nous recommandons à tous les acteurs publics et privés engagés dans la lutte contre la pauvreté de vulgariser et disséminer les principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme.
3. Nous recommandons à l'Etat du Sénégal de ratifier le protocole facultatif se rapportant aux droits économiques, sociaux et culturels afin de permettre à tout citoyen de saisir les juridictions au niveau national en cas de violation de ses droits.
4. Nous recommandons aux ministères présents de désigner des personnes responsables (points focaux) dans leurs différents ministères et d'encourager les autres ministères de faire de même pour la mise en œuvre des principes directeurs et le suivi des recommandations du séminaire.
5. Nous recommandons que les efforts à tous les niveaux soient renforcés à tous les niveaux pour assurer une cohérence des interventions en matière de la lutte contre l'extrême pauvreté.